

B E M B U S – M A L I

Au service de la Nation

« Le savoir est la plus grande des richesses : on le donne sans réussir à l'épuiser »

Bemba dit Bamba TRAORE

Enseignant Chercheur, économètre, gestionnaire de la politique économique

Tél : (00223) 69 - 50-23-20/ 76 - 43-95-33 mël : bbtraoremali@yahoo.fr

Guide du professeur

Nom et Prénoms :

Facture de DOIT Effets de commerce TS éco

Ce document est gratuit

Attention :

- Pour l'application de la Facture réformée, l'inspection demande de suspendre dans les établissements secondaires cette année afin de poursuivre la réflexion et l'organisation du travail.
- En attendant la décision d'application, le juste milieu est de monter des exercices qui ne comportent pas à la fois le Port forfait et l'escompte (sujet de polémique).

Note :

Nous saluons nos inspecteurs pour leur maturité. Ils doivent comprendre que nous sommes pour la même cause : la bonne marche de l'éducation au Mali.

Nous comptons sur vos critiques et observations car nulle œuvre humaine n'est parfaite. Nous sommes au service de la nation.

Bamako, février 2021.

Partie 1 : Factures de DOIT selon le SYSCOHADA révisé

Selon l'article 37, de l'acte uniforme relatif au droit comptable et à l'information financière, la facture de DOIT se présente ainsi

Facture avec port forfait le fournisseur expédie lui-même les marchandises		Facture avec port débours le fournisseur a recourt à une société pour le transport de marchandises	
Marchandise	Brut	Marchandise	Brut
Remise x%	-R	Remise x%	R
N C de vente	NCV	N C de vente	NCV
Transport forfait HT	PF	Escompte y%	-E
N C de facture	NC F	Net Financier	NF
Escompte y%	-E	TVA 18%	TVA
Net financier	NF	Port débours	P
TVA 18%	+TVA	Emballages consignés	Emb
Emballages consignés	+Emb	Avance et acompte	-AA
Avance et acompte	-AA		
Net à payer	NàP	Net à payer	NàP
Le port forfait est ajouté au NC pour donner le Coût d'achat (NC + Port forfait) Article 37			
Le port débours est porté au compte au crédit 7071 chez le fournisseur			
Le port forfait peut être comptabilisé au débit de 601 ou 6015			

L'ancien système avant la réforme

Facture avec port forfait le fournisseur expédie lui-même les marchandises		Facture avec port débours le fournisseur a recourt à une société pour le transport de marchandises	
Marchandise	Brut	Marchandise	Brut
Remise x%	-R	Remise x%	R
Net commercial	NC	Net commercial	NC
Escompte y%	-E	Escompte y%	-E
Net financier	NF	Net Financier	NF
Port forfait HT	+Port F	TVA 18%	TVA
Montant HT	MHT	Port débours	P
TVA 18%	+TVA	Emballages consignés	Emb
Emballages consignés	+Emb	Avance et acompte	-AA
Avance et acompte	-AA		
Net à payer	NàP	Net à payer	NàP
Le port est porté au compte 6015 chez le client			

Quels sont les changements ? Après les réformes, il est dit dans l'article 37

« Le coût réel d'acquisition d'une marchandise, d'une matière première et d'un service est formé :

- Du prix d'achat net de remises, rabais, ristourne et de taxes récupérables.
Les escomptes de règlement sont des produits financiers qui ne viennent pas en déduction du prix d'achat ;
- Des frais accessoires rattachables directement à l'opération d'achat. »

Etudes des effets de commerces selon le SYSCOHADA révisé * BEMBUS MALI**
Interprétation comptable de l'article 37 :

L'escompte ne s'applique pas sur le prix d'achat des marchandises.

L'escompte s'applique sur le coût réel d'acquisition (prix d'achat net + frais accessoires).

Le port forfait : c'est le transport facturé par le fournisseur donc frais accessoires d'achat.

Le port débours : c'est le transport payé par le fournisseur à une société de transport et sera porté sur la facture à titre de remboursement. Donc le port débours n'est pas un frais accessoire.

En attendant l'application de cette réforme sur la facture au Mali

Le juste milieu pour cette année avant la confirmation

Dans les classes d'examen : TSECO et CAP

En attendant l'application de la réforme sur facture au Mali :

- **Une Facture avec port forfait : Eviter l'escompte avant la confirmation**
 $NC = Brut - Remise ; \quad MHT = NC + port\ forfait \quad Net\ à\ P = MHT + TVA$
- **Facture avec port débours (pas de problème) : on peut utiliser l'escompte**
 $NC = Brut - Remise ; NF = NC - Escompte ; Net\ à\ P = NF + TVA + port\ débours$

Note : l'enseignement supérieur peut continuer à appliquer la nouvelle réforme sur la facture. Car nos étudiants sont appelés un jour à servir dans l'espace OHADA.

Facture avec port forfait Eviter l'escompte avant la confirmation			Facture avec port débours On peut utiliser l'escompte		
Marchandise	Brut		Marchandise		Brut
Remise x%	-R		Remise x%		R
Net Commercial	NC		Net Commercial		NC
Transport forfait HT	PF		Escompte y%		-E
Montant HT	M HT		Net Financier		NF
TVA 18%	+TVA		TVA 18%		TVA
Emballages consignés	+Emb		Transport récupéré (Port débours)		P
Avance et acompte	-AA		Emballages consignés		Emb
			Avance et acompte		-AA
Net à payer	NàP		Net à payer		NàP
Si vous disposez du Net à Payer M TTC = NàP + AA – Emb M HT = MTTC / 1,18 NC = MHT – Port Brut = NC *100 / (100 – x taux de remise)			Si vous disposez du Net à Payer M TTC = NàP + AA – Emb - port M HT = MTTC / 1,18 NC = MHT*100 / (100 – y taux d'espt) Brut = NC *100 / (100 – x taux de remise)		
Si vous disposez du montant de la TVA M HT = 100* montant TVA / 100			Si vous disposez du montant de la TVA M HT = 100* montant TVA / 100		
601 et 701 ➔ sera porté le Net Commercial					
6015 ➔ sera porté le Frais de transport					

Etudes des effets de commerces selon le SYSCOHADA révisé * BEMBUS MALI**

Travaux dirigés 1 : Facture de DOIT

Etablir les factures puis enregistrer chez SOW : TVA 18%

- 01-01** : Facture n°01 de SOW: marchandise HT 200 000F.
- 02-01** : Facture n°02 à SOW : marchandise TTC 413 000F
- 03-01** : Facture n°03 de SOW: marchandise ?, TVA 18% = 54 000 F.
- 04-01** : Facture n°04 à SOW : marchandise HT 600 000 F, remise 10%, TVA 18%.
- 05-01** : Facture n°05 de SOW : marchandise TTC 826 000 F, remise 10% et 5%,
- 06-01** : Facture n°06 à SOW : marchandise HT 900 000, escompte 2%, en espèce
- 07-01** : Facture n°07 de SOW : marchandise TTC 354 000, escompte 1%, ½ chèque et ½ crédit
- 08-01** : Facture n°08 à SOW: m/se HT 900 000 F, remise 10% escompte 2%, ½ espèce et ½ crédit.
- 09-01** : Facture n°09 de SOW: m/se TTC 944 000 F, remise 10% escompte 2%, par Orange Money
- 09-01** : Facture n°10 à SOW: m/se ?, remise 10% et 5%, TVA 18% = 153 900 F.
- 10-01** : Facture n°10 de SOW: Marchandise HT 1 200 000 F, remise 10%, transport effectué par le fournisseur 23 600 F TTC.

Travaux dirigés 2 : Facture de DOIT

Etablir les factures puis enregistrer chez SY : TVA 18%

- 11-01** : Facture à SY n°11 : marchandise HT 1 500 000 F, remise 10%, transport remboursé au fournisseur 76 700 F.
- 12-01** : Facture n°12 de SY : marchandise TTC 2 124 000 F, remise 5%, transport dû au fournisseur 25 000 F HT.
- 13-01** : Facture n°14 à SY : marchandise ?, remise 10%, escompte 2%, transport débours 100 000 F, paiement les 60% par virement postal et le reste 1 627 600 F à crédit.
- 15-01** : Facture n°15 de SY: marchandise HT ?, remise 10% et 5%, transport forfait 88 500 TTC, Net à payer = 5 133 000 F
- 16-01** : Facture n°16 à SY: marchandise HT 4 000 000 F, remise 8% et 3%, escompte 1%, transport récupéré 51 920 F, par chèque bancaire
- 17-01** : Facture n°17 de SY: marchandise HT 6 000 000 F, remise 10% escompte 2%, transport récupéré 25 000 F, TVA 18% = 952 560 F, par Orange Money OM
- 18-01** : Facture n°18 à SY: m/se ? transport forfait 25 000 F HT, net à payer = 855 500F
- 19-01** : Facture n°19 de SY : m/se HT ? escompte 1%, TVA 18% = 160 380 F.
- 20-01** : Facture n°20 à SY : m/se ? remise 10% escompte 1%, TVA 18% = 80 190F.

Etudes des effets de commerces selon le SYSCOHADA révisé * BEMBUS MALI**

Travaux dirigés 3 : Facture de DOIT

Etablir les factures puis enregistrer chez le fournisseur et chez le client

01-02 : Facture n°05 : marchandise HT 500 000F, remise 5%, le transport facturé par le fournisseur 82 600 F TTC , TVA 18%.

05-02 : Facture n°07 : marchandise HT 400 000F, remise 10%, escompte 2%, le fournisseur a recours à une société pour le transport donc transport remboursé (débours) 76 700 F, TVA 18%

10-02 : Facture n°09 : m/ses HT 800 000F, remise 10%, le transport dû (forfait) 96 760 F TTC TVA 18%.

15-02 : Fact n°09 : m/ses HT 800 000F, remise 10%, le transport remboursé (débours) 96 760 F TVA 18%.

16-02 : Facture n°10 : marchandise HT 900 000F, remise 10% et 5%, escompte 2%, TVA 18%.

17-02 : Facture n°11 : marchandise HT 900 000F, remise 10% et 5%, escompte 2%, le transport remboursé (débours) 53 690 F , TVA 18%.

Travaux dirigés 4 : Facture de DOIT

Vous êtes chargé de constituer les factures puis de les porter dans les livres de BEMBUS.

01-02 : Facture n°0125 de BEMBUS, marchandise HT (?) remise 5%, escompte 2%, TVA 18%. Règlement comptant par virement bancaire de 8 239 350F.

02-02 : Facture n°005 à BEMBUS, marchandise HT (?) remise 10%, escompte 2%, TVA 18%. Règlement comptant en espèce 7 077 168F

05-02 : BEMBUS envoie la Facture n°0126 à KANTE, marchandise : (?), remise 8% et 5% TVA 18%. KANTE se propose de régler ladite facture dans 30 jours Net à payer 4 125 280 F

06-02 : BEMBUS reçoit de SOW, la Facture n°006, marchandise : 1 600 000F, frais de transport forfait TTC 118 000F, TVA 18%. BEMBUS informe SOW le règlement dans 45 jours.

07-02 : BEMBUS adresse la Facture n°0127 à COULOU, marchandise (?), escompte 2%, TVA 18%. Montant à payer 1 734 600 F par virement postal.

08-02 : CISSE adresse la Facture n°007 à BEMBUS, marchandise : (déterminer), remise 5%, escompte 1%, TVA 18%. Règlement comptant de 4 439 160 F par chèque.

10-02 : Facture n°0128 de BEMBUS, marchandise : (à déterminer) remise 10%, escompte 2%, port débours 23 600F, TVA 18%. Règlement 70% au comptant par virement bancaire et le reste 1 568 220 F dans 90 jours de la somme.

15-02 : Facture n°008 à BEMBUS, marchandise : (à déterminer), remise 8%, port forfait TTC 23 600 F, TVA 18%. Règlement au comptant par virement bancaire 4 691 680F

16-02 : Facture n°0129 de BEMBUS, marchandise : 3 776 000F TTC, Transport forfait HT 118 000F, TVA 18%. Règlement dans 45 jours fin de de mois.

Travaux dirigés 5 : Facture de DOIT

Vous êtes chargé de constituer les factures puis de les porter dans les livres de SIDIBE.

17-02 : Facture n°009 à **SIDIBE**, marchandise : 3 658 000F TTC, TVA 18%. Règlement dans 60 jours fin de mois.

18-02 : Facture n°0130 de **SIDIBE**, marchandise : (à déterminer), remise 10%, TVA 18%. Règlement moitié au comptant par chèque et le reste 3 929 400F à crédit.

19-02 : Facture n°010 à **SIDIBE**, marchandise : (à déterminer), TVA 18%. Règlement à crédit de 60% et le reste 1 604 800 F au comptant par chèque.

20-02 : **KONE** envoie à **SIDIBE** la facture n°31 : marchandise (?), remise 8%, frais de transport forfait HT 28 000F; avance payée 1 355 600 F, TVA 18%.

Le même jour, **SIDIBE** émet un chèque de 500 000F à l'ordre de **KONE** pour règlement du tiers de la facture.

21-02 : **SIDIBE** émet à **DIA** la Facture n°22 : marchandise (?), remise 10%, frais de transport forfait HT 50 000F; avance payée 1 200 000 F, TVA 18%.

Le même jour, **DIA** règle 40% par chèque soit 800 000 et pour le reste à crédit de 60 jours.

25-02 : **SIDIBE** émet à **DIA** la Facture n°23 : marchandise (?), remise 10%, frais de transport forfait TTC 59 000F, TVA 18% = 284 400 F.

Travaux dirigés 6 : Facture de DOIT

Vous êtes chargé de compléter les factures puis de les porter dans les livres de DIA.

Etablissement DIA DOIT : CAMARA 05-03-N		Etablissement TOURELA DOIT : DIA 10-03-N		Etablissement DIA DOIT : SISSOKO 15-03-N	
Marchandise		Marchandise		Marchandise	
Remise 10%		Remise 10%		Remise 5%	
Net commercial		Remise 5%		Net commercial	
Escompte 2%		Net Commercial		Port forfait 10%	
Net financier		Port payé	16 000	Montant HT	
TVA 18%		Montant HT		TVA 18%	
Port récupéré	73 696	TVA 18%	126 000	Avance payée	-36 830
Net à payer	490 000	Net à payer		Net à payer	900 000
Par virement bancaire		A crédit de 60 jours		Par Orange Money	

Etablissement DIA DOIT : COMAKARA 20-03-N		Etablissement KEITALA DOIT : DIA 25-03-N		Etablissement DIA DOIT : SANGARE 28-03-N	
Marchandise		Marchandise		Marchandise	
Remise 8%		Remise 10%		Escompte 1%	
Net commercial		Remise 5%		Net financier	
Escompte 2%		Net Commercial		TVA 18%	
Net financier		Port payé 20%		Port débours	49 540
TVA 18%		Montant HT		Emballage	100 000
Port récupéré	68 056	TVA 18%	129 276	Avance payée	-50 000
Net à payer	600 000	Net à payer		Net à payer	450 000

Le Gris-Gris des effets de commerce

Opérations	Enregistrements			
	Chez X		Chez Y	
	Débit	Crédit	Débit	Crédit
X adresse une facture à Y (Facture de X)	411	701 et 443	601 et 445	401
X signe un chèque à l'ordre de Y (avis de débit)	401	521	521	411
X reçoit de Y un chèque (avis de crédit)	521	411	401	521
X tire la LC sur Y	412	411	401	402
X reçoit le BO souscrit par Y				
X accepte la LC tirée par Y	401	402	412	411
X souscrit le BO au profit de Y				
X souscrit le BO au profit de Y	401	402	412	411
X endosse la LC au profit de Y	401	412	412	411
X encaisse en espèce le BO chez Y	571	412	402	571
X paie le BO de Y chez lui	402	571	571	412
X remet à l'enc à la BDM la LC sur Y	512	412	Néant	Néant
X reçoit l'Avis de crédit d'enc de la LC sur Y	521	512	402	521
	631			
L'Avis de Crédit d'encaissement chez le tireur = l'Avis de Débit de Domiciliation échue chez le tiré				
X négocie (vend) la LC sur Y à la BDM	415	412	Néant	Néant
X reçoit l'Avis de crédit d'escompte de la LC sur Y	521	565	Néant	Néant
	675			
X reçoit l'Avis de Débit de la BDM, domiciliation échue de la LC à la négociation (escomptée)	402	521	565	415
L'Avis de Débit de Domiciliation échue de la LC escomptée chez le tiré = Bonne fin chez le tireur				
X reçoit l'Avis de Débit de la BDM, domiciliation échue de la LC à l'encaissement (encaissée)	402	521	521	512
			631	
l'Avis de Débit de Domiciliation échue chez le tiré de la LC encaissée = L'A C d'encaiss. chez le tireur				
X reçoit l'Avis de débit de la LC, sur Y, revenue impayée à l'encaissement avec Frais impayé	631	521	Néant	Néant
	4132	512	402	
		7078	631	401
X reçoit l'Avis de débit de la LC sur Y revenue impayée à la négociation (à l'escompte) avec nominal augmentée de fais impayé	565		Néant	Néant
	631	521		
	4132	415	402	401
		7078	631	

Ce qu'il faut retenir

- 1.- Avis de Crédit d'encais chez le tireur = l'Avis de Débit de Domiciliation échue chez le tiré
- 2.- Avis de Débit de Domiciliation échue chez le tiré de la LC encaissée = L'Avis de Crédit d'encaissement chez le tireur.
- 3.- L'Avis de Débit de Domiciliation échue de la LC escomptée chez le tiré = Bonne fin chez le tireur.

Etudes des effets de commerces selon le SYSCOHADA révisé * BEMBUS MALI**
Conseils pratiques sur les effets de commerce

- La Lettre de Change LC est acceptée par le client (ne pas dire la LC souscrit)
- Le Billet à Ordre BO est souscrit par le Client (Ne pas dire le BO accepté)
- L'effet de commerce est négocié à la Banque / l'effet est remis à l'escompte (Ne pas dire l'effet de commerce est escompté)
- L'effet est endossé au profit de
- L'effet est tiré sur le client (ne pas dire l'effet est tiré au client)
- La lettre de change et le Billet à ordre se distinguent au niveau de la signature :
 - Le tireur signe la LC
 - Le tiré signe le BO

Sujet 1 / effets de commerce

Lors de votre stage à la société BEMBUS, on vous confie le dossier suivant :

01-07-N : la société BEMBUS achète à crédit avec le fournisseur COULOU des marchandises d'une valeur de 1 180 000F TTC, échéance 30-09-N (effet accepté et retourné le même jour)

05-07-N : la société BEMBUS vend à crédit à DIALLO, des marchandises pour 2 075 000F TTC payable fin du mois d'août N ;

17-07-N : la société BEMBUS reçoit les trois traites après acceptation du client DIALLO sur qui elle les avait tirées :

- Traite TN°001 de 600 000F échéance : 30-09-N
- Traite TN° 002 de 885 000F échéance : 31-10-N
- Traite TN°003 de 590 000F échéance : 20-08-N

12-08-N : la LC TN°003 est présentée à l'encaissement à la BDM-SA ;

17-08-N : BEMBUS remet la traite TN°001 à l'escompte à la BNDA

17-08-N : la traite TN°002 est endossée à l'ordre du fournisseur CISSE ;

25-08-N ; Réception reçoit l'avis de crédit N°01 relatif à la remise du 17-08-N : taux d'escompte 12%, commission 2% et TAF 17%.

Le 30-08-N : Réception l'avis de crédit N°0A2 relatif à la remise du 12-08-N frais TTC 3 450F

30-09-N : DIALLO reçoit l'avis de débit de domiciliation échue de la LC n°001

31-10-N : DIALLO reçoit l'avis de débit de domiciliation échue de la LC n°002

Consigne : Passe les écritures chez BEMBUS, TVA 18%, sachant que les règlements ont été effectués par chèque bancaire.

Solution

-----01-07----- 601 1 000 000 445 180 000 402 E à P 1 180 000	-----17-08----- 415 600 000 412 600 000 LC 001 à l'escompte
-----05-07----- 411 2 075 000 701 1 758 475 443 316 525	-----17-08----- 401 885 000 412 885 000 LC 002 endossé
-----17-07----- 412 600 000 411 600 000 Svt LC n°001 tirée	-----25-08----- 521 575 664 675 24 336 565 600 000 Avis de crédit d'escompte
-----17-07----- 412 885 000 411 885 000 Svt LC n°002 tirée	-----30-08----- 521 586 550 6312 3 450 512 590 000 Svt Avis de crédit d'ecompte
-----17-07----- 412 590 000 411 590 000 Svt LC n°003 tirée	-----30-09----- 565 600 000 415 600 000 Bonne fin d'escompte LC n°001
-----12-08----- 512 590 000 412 590 000 LC 003 à l'encaissement	-----31-10----- Néant

Escompte = 600 000*12*44 / 36 000 = 8 800 commission = 600 000*2% = 12 000

Sujet 2 / effets de commerce

Le 01-03-N, l'entreprise MAIGA a envoyé à son client KONE la facture n°10 marchandises 4 000 000F HT TVA 18%, avance payée 1 720 000F.

Le 02-03-N : KONE règle par chèque bancaire la moitié du net à payer. Le même jour KONE accepte pour l'autre moitié trois lettres de changes :

- LC n°01 : 750 000F, échéance **31-05-N**
- LC n°02 : 500 000 F échéance **31-03-N**
- LC n°03 : à déterminer échéance **30-04-N**

03-03-N : MAIGA endosse la LC n°03 à l'ordre de son fournisseur TRAORE

31-03-N : MAIGA remet la LC n°02 à l'encaissement à la BDM-SA

05-04-N : MAIGA reçoit l'avis de crédit n°02 relatif à l'encaissement de la LC °02 : commission 2% TAF 17%.

11-04-N : MAIGA remet à l'escompte la LC n°01 à la BIM-SA

20-04-N : MAIGA reçoit l'avis de crédit n°01 relatif à la LC n°01 taux d'escompte 12%, commission 2% TAF 17%.

30-04-N : KONE reçoit l'avis de débit de domiciliation échue de la LC n°03

31-05-N : KONE reçoit l'avis de débit de domiciliation échue de la LC n°01

Consigne : passe les écritures chez MAIGA TVA 18%.

Solution

-----01-03----- 411 3 000 000 4191 1 720 000 401 4 000 000 443 720 000 Svt facture 10	----- 31-03 ----- 512 500 000 412 500 000 LC 02 à l'encaissement
----- 02 -03 ----- 521 1 500 000 411 1 500 000 Svt règlement	-----05-04----- 521 488 300 6312 11 700 565 500 000 Avis de crédit d'encaissement
----- 02- 03 ----- 412 750 000 411 750 000 LC n°01 tirée	-----11-04----- 415 750 000 412 750 000 LC 01 à l'escompte
----- 02- 03 ----- 412 500 000 411 500 000 LC n°02 tirée	-----20-04----- 521 717 825 675 32 175 565 750 000 Avis de crédit d'escompte
----- 02- 03 ----- 412 250 000 411 250 000 LC n°03 tirée 1 500 000 – 750 000 – 500 000=250 000	----- 30 – 04 ----- Néant
----- 03-03 ----- 401 250 0000 412 250 000 LC 03 endossée	----- 31-05 ----- 565 750 000 415 750 000 Bonne fin d'escompte

Escompte = 750 000 x 12 x 50 / 36 000 = 12 500 commission = 750 000x 2% = 15 000

Sujet 3 / effets de commerce

Vous êtes stagiaire à la société « CISSE » le jour de votre stage, on vous remet le dossier « effets » de la société. Durant le dernier trimestre de l'année N, les opérations suivantes ont été réalisées :

01-01-N : tiré la LC 62 de 2 400 000F au 30-11-N sur SAMASSA,

02-10-N : accepté la LC 48 de 1 800 000F au 20-11-N de BAIDY,

04-10-N : reçu la BO 25 de 1 200 000 F au 20-11-N souscrit par ALBERTINE

11-10-N : remise à l'escompte de la LC n°62

14-10-N : reçu l'avis de crédit n°324 relatif à la remise de 11-10-N escompte 12%, commission 5 000F TAF 17%

12-11-N : remise BO 25 à l'encaissement

22-11-N : le BO 25 vous revient impayé, frais d'impayé 3 000F TAF 17%

25-11-N : ALBERTINE règle par chèque bancaire pour solde de tout compte.

30-11-N : SAMASSA reçoit l'avis de débit de domiciliation échue de la LC n°62

Consigne :

Enregistre ces opérations dans le journal de la société (CISSE)

Solution

-----01-10----- 412 2 400 000 411 2 400 000 Svt LC 62 tirée	----- 12-11 ----- 512 1 200 000 412 1 200 000 BO 25 à l'encaissement
----- 02 -10 ----- 401 1 800 000 402 1 800 000 Svt LC 48 acceptée	-----22-11----- 6312 3 510 565 3 510 Frais impayé
----- 04- 10 ----- 412 1 200 000 411 1 200 000 BO 25 reçu	----- 22-11----- 4312 1 203 510 512 1 200 000 7071 3 510 Imputation
----- 11- 10 ----- 415 2 400 000 411 2 400 000 LC n°62 négociée	-----25-11----- 521 1 203 510 4312 1 203 510 Chèque reçu et encaissé
----- 14- 10 ----- 521 2 348 286 675 51 714 565 2 400 000 Avis de crédit d'escompte $E = 2400000 \times 12 \times 49 / 36000 = 39\,200$ $Agio = 39\,200 + 5\,000 = 44\,200$ $Net = 2\,400\,000 - 51\,714 = 2\,348\,286$	----- 30 - 11 ----- 565 2 400 000 415 EENE 2 400 000 (bonne fin)

Sujet 4 / effets de commerce

L'entité SY a effectué les opérations suivantes :

02-04-N : elle tire la LC 01 sur SY au 31-05-N ; montant 1 400 000F

04-04-N : souscription du BO 02 à l'ordre de KEITA au 14-06-N montant 900 000F

06-04-N : elle tire la LC 02 sur DIA au 30-06-N : 1 500 000F

08-04-N : remise la LC 02 à l'escompte à la BIM-SA

10-04-N : réception de l'Avis de crédit n°02 de la BIM-SA relatif à la remise du

08-04-N ; escompte 12% commission 2 000F TAF 17%.

10-05-N : réception de l'avis de débit 002 de la BIM-SA relatif au BO 02 qui y était domicilié

20-05-N : remise de la LC 01 à l'encaissement à la BDM-SA

02-06-N : réception de l'avis de crédit 001 de la BDM relatif à la remise du 20-05 ; frais TTC 3 450F

17-06-N : réception de l'avis de de débit 002 de la BDM relatif au BO n°02 était domicilié.

30-06-N : Réception de l'avis de débit impayé de la LC n°02 : nominale augmenté de frais TTC 17 550 F

25-07-N : DIA règle par chèque bancaire pour solde de tout compte.

Consigne : Passe toutes les écritures nécessaires étant le comptable de SY

Solution

-----02-04----- 412 1 400 000 411 1 400 000 Svt LC 01 tirée	----- 20-05 ----- 512 1 400 000 412 1 400 000 LC 01 à l'encaissement
----- 04-04 ----- 401 900 000 402 900 000 Svt BO 02 souscrit	-----02-06----- 521 1 396 490 6312 3 450 512 1 400 000 Avis de crédit d'encaissement
----- 06- 04 ----- 412 1 500 000 411 1 500 000 LC 02 tirée	----- 17-06----- 402 900 000 512 900 000 Avis de débit domiciliation échue
----- 11- 10 ----- 415 1 500 000 411 1 500 000 LC n°02 négociée	-----30-06----- 521 1 517 550 6312 17 550 521 1 500 000 Avis de débit impayé
----- 14- 10 ----- 521 1 449 105 675 50 895 565 1 500 000 Avis de crédit d'escompte $E = 1\,500\,000 \times 12\% \times 83 / 36000 = 41\,500$ Agio = 41 500 + 50 895 = 43 500 Net = 1 500 000 – 50 895 = 1 449 105	----- 30 – 06 ----- 4312 1 517 550 415 1 500 000 7071 17 550 (imputation) ----- 25- 07 ----- 521 1 517 550 4312 1 550 000 Réception et encaissement de chèque

Sujet 5 / effets de commerce

Vous êtes comptable « MALI TOUR » vous avez en portefeuille au 12-03-N les effets de commerce suivants :

- **LC 01** 250 000 F, sur KARIM, échéance 30-04-N
- **LC 02** 3 000 000 F sur MARINA, échéance 31-05-N
- **LC 03** 1 500 000 F sur YOUMA, échéance 31-03-N

28-03-N : présentation de la LC 03 à l'encaissement

31-03-N : avis de crédit 002 : commission 5 500 F TAF comprise, relative) la remise du 28-03-N

02-04-N : endossement au nom de KONZO de la LC 01

06-04-N : remise de la LC 02 à l'escompte

08-04-N : réception de l'avis de crédit 004 : escompte 12%, commission 2% et 5 000F TAF 17% relative à la remise du 06-04-N

30-04-N : KARIM reçoit un Avis de débit de domiciliation échue LC n°01

31-05-N : votre client MARINA règle la LC 02 (avis de débit de domiciliation échue)

Consigne :

Enregistre ces opérations au journal de « MALI TOUR ».

Solution

----- 28-03 ----- 512 1 500 000 412 1 500 000 Svt LC 03 remise à l'encaissement	----- 06- 04 ----- 415 3 000 000 412 3 000 000 LC n°02 négociée
----- 31 -03 ----- 521 1 494 500 6312 5 500 512 1 500 000 Svt avis de crédit d'encaissement	----- 08 - 04 ----- 521 2 865 450 675 134 550 565 3 000 000 Avis de crédit d'escompte $E = 3000000 * 12 * 55 / 36000 = 55\ 000$ $Com = 3000000 * 2 / 100 = 60\ 000$ Agio = 115 000 $Net = 3\ 000\ 000 - 134\ 550 = 2\ 865\ 450$
----- 02- 04 ----- 401 250 000 412 250 000 LC 01 endossée	----- 30-04 ----- Néant / LC 01 est endossée depuis
	----- 31-05 ----- 565 3 000 000 415 3 000 000 (bonne fin d'escompte)

Sujet 6 / effets de commerce

Le 21-01-N, l'entité »KANTE » envoie à DIALLO facture 12 : marchandise 5 000 000F remise 10% TVA 18%, emballage consignés 310 000F avance payée 3 120 000F.

Le 31-01-,N DIALLO règle 1 000 000F par chèque bancaire

Le 12-02-N : DIALLO accepte pour le règlement du reste de la créance trois lettres de change de même valeur nominale ;

- LC 01 ; échéance fin février
- LC 02 ; échéance fin mars
- LC 03 : échéance fin avril.

Le 28-02-N : la LC 01 a été réglée en espèce

Le 01-03-N : KANTE remet à l'escompte la LC 03 à la BIM

Le 06-03 : KANTE reçoit l'avis de crédit concernant la remise du 01-03 :
escompte 12% commission 3 000F TAF 17%

Le 29-03 ; KANTE remet la LC 02 à l'encaissement à la BDM

Le 01-04-N : KANTE reçoit un avis de crédit relatif à l'opération du 29-03 : commission 2 000F, TAF 17%.

30-04-N : la LC n+03 est revenu impayé frais d'impayé TTC 17 950F

Consigne :

5
 Passe toutes les écritures nécessaires chez KANTE

Solution

[illegible]

A.-) Exercices de réchauffement

Enregistrez chez SOW

01-01 : SOW tire la LC n°21 sur CAMARA : montant 300 000F, échéance : 05-03
02-01 : SOW accepte la LC n°83 tiré par KEITA : montant 500 000F au 31-01
03-01 : SOW souscrit le BO n°01 au profit de MAMBI : montant 200 000F au 25-01
04-01 : CISSE tire sur SOW la LC n°84 ; montant 250 000F au 25-02
05-01 : LY souscrit le BO n°02 au profit de SOW : montant 350 000 F au 28-02
06-01 : SOW endosse la LC n°21 au profit de son fournisseur SY : 500 000 F
07-01 : TOURE endosse la LC n°105 au profit de son fournisseur SOW
12-01 : SOW tire la LC n°25 sur MALLE : montant 750 000F, échéance : 15-03
15-01 : SOW tire la LC n°32 sur BINTOU : montant 630 000F, échéance : 15-04
23-01 : SOW négocie LC n°32 à la BNDA aux conditions suivantes : escompte 15 000F
frais 5 000F et TAF 17%.
25-01 : SOW paie en espèce le BO n°01 de MAMBI
27-01 : SOW reçoit de la BNDA un Avis de Crédit relatif à l'opération du 23-01.
31-01 : SOW reçoit de la BOA un Avis de Débit de domiciliation échue / LC n°83.
25-02 : SOW reçoit de la BDM un Avis de Débit de domiciliation échue / LC n°84.
28-02 : LY paie en espèce le BO n°02 chez lui-même
05-03 : CAMARA reçoit de la BIM un Avis de Débit de domiciliation échue / LC n°21.
15-03 : SOW remet à l'encaissement à la BDM la LC n°25 ;
15-04 : BINTOU reçoit l'Avis de Débit de domiciliation échue de la LC n°32

B.-) Exercices de réchauffement

Enregistrez chez BALLO

01-01 : Facture n°05 de **BALLO** envoyée à **DIALLO** : marchandise (... ? ...) remise 5% et 2% ; frais de transport récupéré 9 940 F ; TVA 18% net à payer = 7 700 000F.
03-01 : Facture n°16 à **BALLO** envoyée par **SOW** : marchandise (... ? ...) remise 10% frais de transport forfaitaire 100 000 F ; TVA 18%, avance payée 1 366 000 F, net à payer = 3 000 000F.
05-01 : **BALLO** reçoit de **DIALLO** un chèque / BDM de 2 300 000F relatif à la facture n°05 du 01-01.
07-01 : **BALLO** signe à l'ordre de **SOW** un chèque / BNDA de 1 200 000F relatif à la facture n°16.
10-01 : Pour mobiliser le solde de sa créance relative à la facture n°05, **BALLO** tire la lettre de change LC n°12 montant (?) échéance le 28-02.
11-01 : Pour mobiliser le solde de sa créance relative à la facture n°16, **SOW** tire la lettre de change LC n°21 que **BALLO** accepte, montant (?) échéance le 15-02.
28-02 : **BALLO** remet à l'encaissement à la BDM la LC n°12 ;
01-03 : **BALLO** reçoit l'Avis de crédit relatif à la LC n°12 : frais 5% et TAF 17%.
15-03 : **BALLO** reçoit l'Avis de Débit de domiciliation échue de la LC n°21.

Solution sujet 8 : Effets de commerce**A.-) Exercices de réchauffement****Enregistrez chez SOW**

----- 01 -01 ----- 412 300 000 411 300 000 (Svt LC 21 tiré)	----- 16-01 ----- 415 630 000 412 630 000 (LC 32 négociée)
----- 02 – 01 ----- 401 500 000 402 500 000 (Svt LC 83 acceptée)	----- 25 -01 ----- 402 E à P 350 000 571 Caisse 350 000 (Svt paiement de BO)
----- 03 – 01 ----- 401 200 000 402 200 000 (Svt BO 01 souscrit)	----- 27 -01 ----- 521 606 600 675 23 400 565 630 000
----- 04 – 01 ----- 401 250 000 402 250 000 (Svt LC 84 acceptée)	----- 31 -01 ----- 402 E à P 500 000 521 Banque 500 000 (avis de débit de domiciliation échue)
----- 05 -01 ----- 412 350 000 411 350 000 (Svt BO 02 reçu)	----- 25 -02 ----- 402 E à P 250 000 521 Banque 250 000 (avis de débit de domiciliation échue)
----- 06 – 01 ----- 401 300 000 412 300 000 (Svt LC 21 endossée)	-----28-02 ----- 402 E à P 350 000 571 Caisse 350 000 Encaissement de BO
----- 07 -01 ----- 412 500 000 411 500 000 (Svt LC 105 reçue de l'endossement)	----- 05 -03 ----- Néant
----- 12 -01 ----- 412 750 000 411 750 000 (Svt LC 25 tirée)	----- 15 – 03 ----- 512 750 000 412 750 000 (remise à l'encaissement)
----- 15 -01 ----- 412 630 000 411 630 000 (Svt LC 32 tirée)	----- 15 – 04 ----- 565 630 000 415 630 000 (bonne fin d'escompte)

B.-) Exercices de réchauffement

<i>Etablissement BALLO</i>		<i>Société SOW</i>	
<i>Fact 05 Date : 01-01-N</i>		<i>Date : 03-01-N</i>	
<i>DOIT : DIALLO</i>		<i>DOIT : BALLO</i>	
Marchandises	7 000 000	Marchandises	4 000 000
Remise 5%		Remise 10%	
Net commercial	6 650 000	Net commercial	3 600 000
Remise 2%		Transport	100 000
Net commercial	6 517 000	Montant HT	3 700 000
TVA 18%	1 173 060	TVA 18%	666 000
Montant TTC	7 690 060	Montant TTC	4 366 000
Frais de transp	9 940	Avance	1 366 000
Net à payer	7 700 000		3 000 000

Enregistrez chez BALLO

----- 01 - 01 ----- 411 7 700 000 701 6 517 000 7071 9 940 443 1 173 060 (Svt Facture 05)	----- 03-01 ----- 601 3 700 000 445 666 000 401 3 000 000 4091 1 366 000 (LC Fact 16)
----- 05 -01 ----- 521 Banque 2 300 000 411 client 2 300 000	----- 07 -01 ----- 401 fournisseur 1 200 000 521 Banque 1 200 000
----- 10-01 ----- 412 5 400 000 411 5 400 000	----- 11-01 ----- 401 1 800 000 402 1 800 000
----- 28-02 ----- 512 5 400 000 412 5 400 000	----- 01-03 ----- 521 5 084 100 6312 315 900 512 5 400 000
----- 15-03 ----- 402 1 800 000 521 1 800 000	

Sujet 9 / effets de commerce

C.-) Exercices de réchauffement

Enregistrez chez CISSE et chez COULOU

07-03 : CISSE reçoit de **COULOU** la Facture n°10 : marchandise ? Remise 5% escompte 2%, TVA 18%, règlement 259 148F par chèque et 400 000 F à crédit.

08-03 : Pour mobiliser sa créance, COULOU tire la LC n°78 au 15 avril.

15-04 : COULOU remet à l'encaissement à la BOA la LC n°78.

18-04 : Réception de l'avis de crédit relatif à l'opération du 15-04 : frais 5% et 5 000 F TAF 17%.

D.-) Enregistrez chez TRAORE et chez DIARRA

01-03 : TRAORE adresse à **DIARRA** la Facture n°11 : marchandise ? escompte 1%, frais de transport récupéré 32 720 F TVA 18%, règlement en espèce de 200 000F et le reste 60% à crédit.

10-03 : Pour mobiliser le solde de sa créance, TRAORE tire la traite LC n°75 acceptée par **DIARRA**, montant : (?), échéance le 30 mars.

30-03 : TRAORE remet à l'encaissement à la BMS la LC n°75 ;

01-04 : TRAORE reçoit l'Avis de crédit d'encaissement relatif à la LC n°75 : commission 8% et frais 6 000F et TAF 17%, net porté au crédit (?).

E.-) Enregistrez chez TRAORE

01-03 : TRAORE tire la LC n°03 de montant 500 000F échéance le 31 mars

03-03 : TRAORE reçoit l'Avis de Domiciliation échue relatif à la LC n°25 arrivée à l'échéance : montant 300 000F

10-03 : TRAORE souscrit le BO n°75, montant 125 000F, échéance 15 avril ;

15-03 : TRAORE reçoit le BO n°90 de 600 000F échéance le 20 avril

17-03 : TRAORE accepte la LC n°91 de 400 000F échéance le 25 avril

18-03 : TRAORE endosse la LC n°23 de 700 000F au profit de son fournisseur

F.-) Enregistrez chez KANTE et chez SOW

01-02 : Facture n°05 de KANTE envoyée à **SOW** : marchandise (?) remise 7% ; frais de transport forfait 18 000 F ; TVA 18% avance payée 269 940 F ;

10-05 : Pour mobiliser sa créance, KANTE tire la lettre de change LC n°17 montant (?) échéance le 30 juin.

29-06 : KANTE remet à l'encaissement à la BDM la LC n°17 ;

01-07 : KANTE reçoit l'Avis de crédit d'encaissement relatif à la LC n°17 : commission 5% et TAF 17%, net porté au crédit 282 450 F.

Solution sujet 9 : Encaissement effets de commerce

C.-) Exercices de réchauffement

COULOU	
Fact 10	Date : 07-03-N
DOIT : CISSE	
Marchandises	600 000
Remise 5%	30 000
Net commercial	570 000
Escompte 2%	11 400
Net financier	558 600
TVA 18%	100 548
Net à payer	659 148

Enregistre

Chez le fournisseur COULOU	Chez le client CISSE
----- 07 - 03 ----- 521 259 148 411 400 000 673 11 400 701 570 000 443 100 548 (Svt Facture 10)	----- 07-03 ----- 601 570 000 445 100 548 401 400 000 521 259 148 773 11 400 (Svt Facture 10)
412 400 000 411 400 000 LC 78 tirée	401 400 000 402 400 LC 78 acceptée
-----15-04----- 512 400 000 412 400 000 LC remise à l'encaissement	----- 15 -04 ----- Néant
----- 18-04 ----- 521 370 750 6312 29 250 512 400 000 Avis de crédit d'encaissement	----- 18 -04 ----- 402 400 000 521 400 000 Avis de débit de domiciliation échue

Bordereau d'encaissement

Nominal	400 000
Frais 5%	20 000
Frais	5 000
TAF 17%*25 000	4 250
Net	370 750

Solution T D n°2 : Encaissement effets de commerce**D.-) Enregistrez chez TRAORE et chez DIARRA**

TRAORE	
Fact 11	Date : 01-03-N
DOIT : DIARRA	
Marchandises	400 000
Escompte 1%	4 000
Net financier	396 000
TVA 18%	71 280
Frais de transport	32 720
Net à payer	500 000

40% x NàP = 200 000 → NàP = 500 000**Enregistre**

Chez le fournisseur TRAORE	Chez le client DIARRA
----- 01 - 03 ----- 571 200 000 411 300 000 673 4 000 701 400 000 443 71 280 7071 32 720 (Svt Facture 11)	----- 01-03 ----- 601 400 000 445 71 280 6015 32 720 401 300 000 571 200 000 773 4 000 (Svt Facture 11)
412 300 000 411 300 000 LC 75 tirée	401 300 000 402 300 000 LC 75 acceptée
-----30-03- ----- 512 300 000 412 300 000 LC remise à l'encaissement	----- 30 -03 ----- Néant
----- 01-04 ----- 521 264 900 6312 35 100 512 300 000 Avis de crédit d'encaissement	----- 01 -04 ----- 402 300 000 521 300 000 Avis de débit de domiciliation échue

Bordereau d'encaissement

Nominal	300 000
Frais 8%	24 000
Frais	6 000
TAF 17%*30 000	5 100
Net	264 900

Etudes des effets de commerces selon le SYSCOHADA révisé * BEMBUS MALI**

E.-) Enregistrez chez TRAORE

Chez TRAORE	
----- 01-03 ----- 412 500 000 411 500 000 (Svt LC 03 tirée)	----- 15 -03 ----- 412 400 000 411 400 000 BO 90 reçu
----- 03-03 ----- 402 300 000 521 300 000 Avis de débit de domiciliation échue	----- 17 -03 ----- 401 400 000 402 400 000 LC 91 acceptée
-----10-03- ----- 401 125 000 402 125 000 BO 75 souscrit	----- 18 -03 ----- 401 700 000 412 700 000 Endosse LC 23

F.-) Enregistrez chez KANTE et chez SOW

Soit V la valeur nominale :

Net = V – Commission TTC → Commission TTC = Commission x 1,17

282 450 = V – V x 0,05 x 1,17 → V = 300 000 soit le net à payer de la facture

Facture n°05 :

Montant TTC = 300 000 + 269 940 = 569 940

Montant HT = 569 940 / 1,18 = 483 000

Net commercial = 483 000 – 18 000 = 465 000

Marchandise = 465 000 / (1 – 0,07) = 500 000

Exercice 1 : Enregistrez chez CISSE et chez COULOU

05-02 : CISSE reçoit de **COULOU** la Facture n°10 : marchandise (?) remise 5% et 2%, TVA 18%.

07-02 : Pour mobiliser sa créance, COULOU tire la LC n°74, de montant 1 098 580 F, échéance le 28 mars.

10-02 : COULOU négocie la LC n°74 à la BOA aux conditions suivantes : escompte 20 000 F commission 5 000F et TAF 17%.

12-02 : Réception de l'Avis de crédit relatif à l'opération du 10-02.

28-03 : La BOA envoie à **CISSE**, l'Avis de Débit de domiciliation échue relatif à LC n°74 négociée.

Exercice 2 : Enregistrez chez TRAORE et chez DIARRA

01-03 : TRAORE adresse à **DIARRA** la Facture n°11 : marchandise (?) frais de transport récupéré 46 000 F TVA 18%. ;

10-03 : Pour mobiliser le solde de sa créance, TRAORE tire la traite LC n°75 acceptée par **DIARRA**, montant ?, échéance le 29 avril.

12-03 : TRAORE négocie la LC n°75 à la BNDA aux conditions suivantes : escompte 9% et 10 288 F et TAF 17%.

15-03 : Réception de l'Avis de crédit relatif à l'opération du 12-03 : net 1 196 750 F

29-04 : La BNDA envoie à **DIARRA**, l'Avis de Débit de domiciliation échue relatif à LC n°75 négociée.

Exercice 3 : Enregistrez chez TRAORE et chez DIARRA

15-03 : TRAORE adresse à **DIARRA** la Facture n°12 : marchandise (?), remise 10% , frais de transport forfaitaire 20 000 F TVA 18%.

17-03 : Pour mobiliser sa créance, TRAORE tire la traite LC n°81 acceptée par **DIARRA**, montant (?) , échéance le 17 mai.

18-03 : TRAORE négocie la LC n°81 à la BNDA aux conditions suivantes : escompte 7,2% et 5 796 F et TAF 17%.

20-03 : Réception de l'Avis de crédit relatif à l'opération du 12-03 : net 749 450 F

17-05 : La BNDA envoie à **DIARRA**, l'Avis de Débit de domiciliation échue relatif à LC n°81 négociée.

Exercice 4 : Enregistrez chez SOUNT et chez LY

01-04 : SOUNT négocie la LC n°29 au 20 juin de VN aux conditions suivantes : escompte 9%, endos 3% et commission fixe 5 800 F et TAF 17%.

05-04 : Réception de l'Avis de crédit relatif à l'opération du 12-03 : net 690 750 F

30-06 : La BNDA envoie à **DIARRA**, l'Avis de Débit de domiciliation échue relatif à LC n°29 négociée.

COULOU	
Fact 10	Date : 05-02-N
DOIT : CISSE	
Marchandises	10 000 000
Remise 5%	500 000
Remise 2%	190 000
Net commercial	9 310 000
TVA 18%	167 580
Net à payer	1 098 580

Chez le fournisseur COULOU	Chez le client CISSE
----- 05 - 03 ----- 411 1 098 580 701 9 310 000 443 167 580 (Svt Facture 10)	----- 05-03 ----- 601 9 310 000 445 167 580 401 1 098 580 (Svt Facture 10)
----- 07-02 ----- 412 1 098 580 411 1 098 580 LC 74 tirée	----- 07 -0 2 ----- 401 1 098 580 402 1 098 580 LC 74 acceptée
-----10-02- ----- 415 EENE 1 098 580 412 1 068 580 LC négociée	----- 10 -02 ----- Néant
----- 12-02 ----- 521 370 750 675 EE 29 250 565 ECO 1 098 580 Avis de crédit d'escompte	Néant
----- 28-03 ----- 565 ECO 1 098 580 415 EENE 1 098 580 (bonne fin d'escompte)	----- 28-03 ----- 402 1 098 580 521 1 098 580 Avis de débit de domiciliation échue

Nominal	1 098 580
Agio (E + Com)	25 000
TAF 17%*25 000	4 250
Net	1 069 330

Etudes des effets de commerces selon le SYSCOHADA révisé * BEMBUS MALI**

TRAORE		0,98596
Fact 11 Date : 01-03-N		Soit V la valeur nominale
DOIT : DIARRA		Nombre de jours = (12 mars au 29 avril) = 48 jours
Marchandises	1 000 000	Escompte = $V * 9 * 48 / 36\,000 = 0,012 V$ 14 712
TVA 18%	180 000	Commission = 10 288
Frais de transport	46 000	Agio = $0,012 V + 10\,288$
Net à payer	1 226 000	Agio TTC = $agio * 1,17 = 0,01404 V + 12\,036,96$
		Net = $V - agio\ TTC \rightarrow$
		$1\,196\,750 = V - 0,01404V - 12\,036,96$
		$\rightarrow V = 1\,226\,000$

Enregistre

Chez le fournisseur TRAORE	Chez le client DIARRA
----- 01 - 03 ----- 411 1 226 000 701 1 000 000 7071 46 000 443 180 000 (Svt Facture 11)	----- 01-03 ----- 601 1 000 000 6015 46 000 445 180 000 401 1 226 000 (Svt Facture 11)
----- 10-03 ----- 412 1 226 000 411 1 226 000 LC 75 tirée	----- 10 -0 3 ----- 401 1 226 000 402 1 226 000 LC 75 acceptée
-----12-03- ----- 415 EENE 1 226 000 412 1 226 000 LC négociée	----- 12 -03 ----- Néant
----- 15-03 ----- 521 1 196 750 675 EE 29 250 565 ECO 1 226 000 Avis de crédit d'escompte	Néant
----- 29-04 ----- 565 ECO 1 226 000 415 EENE 1 226 000 (bonne fin d'escompte)	----- 29-04 ----- 402 1 226 000 521 1 226 000 Avis de débit de domiciliation échue

Bordereau d'escompte

Nominal	1 226 000
Agio (E + Com)	25 000
TAF 17%*25 000	4 250
Net	1 196 750

Etudes des effets de commerces selon le SYSCOHADA révisé * BEMBUS MALI**
Exercice 3 : Enregistrez chez TRAORE et chez DIARRA

TRAORE		0,98596
Fact 12 Date : 01-03-N		Soit V la valeur nominale
DOIT : DIARRA		Nombre de jours = (18 mars au 17 mai) = 60 jours
Marchandises	700 000	Escompte = $V * 7,2 * 60 / 36\ 000 = 0,012\ V$ 14 712
Remise 10%	70 000	Commission = 5 796
Net commercial	630 000	Agio = $0,012\ V + 5\ 796$
Frais de transport	20 000	Agio TTC = $agio * 1,17 = 0,01404\ V + 6\ 781,32$
TVA 18%	117 000	Net = $V - agio\ TTC \rightarrow$
Net à payer	767 000	$749\ 450 = V - 0,01404V - 6\ 781,32$
		$\rightarrow V = 767\ 000$

Enregistre

Chez le fournisseur TRAORE	Chez le client DIARRA
----- 01 - 03 -----	----- 01-03 -----
411 767 000	601 630 000
701 630 000	6015 20 000
7071 20 000	445 117 000
443 117 000	401 767 000
Svt Facture 12)	(Svt Facture 12)

Exercice 4 : Enregistrez chez SOUNT et chez LY

Enregistre

Chez le fournisseur SOUNT	Chez le client LY
415 720 000	Néant
412 720 000	
521 690 750	Néant
675 29 250	
565 720 000	
565 720 000	402 720 000
415 720 000	521 720 000
(bonne fin)	Avis de débit dom échue
Soit V la valeur nominale Décompte de jours (01 avril au 20 juin) = 80 jours Escompte = $V * 9 * 80 / 36\ 000 = 0,02\ V$ Endos = $V * 3 * 80 / 36\ 000 = 0,006666V$ Agio = $0,02\ V + 0,006666V + 5\ 800 \rightarrow Agio\ TTC = 0,0312V + 6786$ Net = $V - Agio\ TTC \rightarrow 690\ 750 = V - 0,0312V - 6786 \rightarrow V = 720\ 000$	

Sujet 11 / effets de commerce

Effets impayés

Exercice 1 : Enregistrez chez CISSE et chez COULOU

05-02 : CISSE reçoit de **COULOU** la Facture n°10 : marchandise (?) remise 5% escompte 2%, TVA 18%.

06-02 : CISSE paie en espèce la somme de 99 290 FCFA à **COULOU**

07-02 : Pour mobiliser le solde de sa créance, COULOU tire la LC n°74, de montant 450 000F au 27 mars.

10-02 : COULOU négocie la LC n°74 à la BOA aux conditions suivantes : escompte 6% et 6 625 F et TAF 17%.

12-02 : Réception de l'Avis de crédit relatif à l'opération du 10-02.

28-03 : La BOA envoie à **COULOU**, l'Avis de Débit de domiciliation échue relatif à LC n°74 négociée revenu impayé avec nominal + frais 12 000 F et TAF 17%

15-04 : CISSE signe un chèque bancaire à l'ordre de **COULOU** pour le paiement de la LC et frais.

Exercice 2 : Enregistrez chez TRAORE et chez DIARRA

01-03 : TRAORE adresse à **DIARRA** la Facture n°11 : marchandise 640 000F, escompte 1%, frais de transport récupéré 52 352 F TVA 18%, règlement en espèce de 200 000F et le reste à crédit.

10-03 : Pour mobiliser le solde de sa créance, TRAORE tire la traite LC n°75 acceptée par **DIARRA**, montant : (?), échéance le 30 mars.

30-03 : TRAORE remet à l'encaissement à la BMS la LC n°75 ;

01-04 : La BMS envoie à **COULOU**, l'Avis de Débit de domiciliation échue relatif à LC n°75 revenu impayé avec frais 15 000 F et TAF 17%.

10-04 : DIARRA signe un chèque bancaire à l'ordre de **TRAORE** pour le paiement de la LC et frais.

Exercice 3 : Enregistrez chez TRAORE et chez DIARRA

15-03 : TRAORE adresse à **DIARRA** la Facture n°12 : marchandise 700 000F, remise 10% , frais de transport forfaitaire 20 000 F TVA 18% = 117 000F.

17-03 : Pour mobiliser sa créance, TRAORE tire la traite LC n°81 acceptée par **DIARRA**, montant (?), échéance le 17 mai.

18-03 : TRAORE négocie la LC n°81 à la BNDA aux conditions suivantes : escompte 9% et 9 000 F et TAF 17%.

20-03 : Réception de l'Avis de crédit relatif à l'opération du 12-03 ;

17-05 : La BNDA envoie à **TRAORE**, l'Avis de Débit de domiciliation échue relatif à LC n°81 revenu impayé avec frais 20 000 F et TAF 17%.

22-05 : DIARRA signe un chèque bancaire à l'ordre de **TRAORE** pour le paiement de la LC et frais.

Solution sujet 11 : Effets impayés

Exercice 1 : Enregistrez chez CISSE et chez COULOU

COULOU	
Fact 10 Date : 05-02-N	
DOIT : CISSE	
Marchandises	500 000
Remise 5%	25 000
Net commercial	475 000
Escompte 2%	9 500
Net financier	465 500
TVA 18%	83 790
Net à payer	549 290

Enregistre

Chez le fournisseur COULOU	Chez le client CISSE
----- 05 - 03 ----- 411 549 290 673 9 500 701 475 000 443 83 790	----- 05-03 ----- 601 475 000 445 83 790 401 549 290 773 9 500
-----06-03 ----- 571 99 290 411 99 290	----- 06-03 ----- 401 99 260 571 99 260
----- 07-02 ----- 412 450 000 411 450 000	----- 07 -0 2 ----- 401 450 000 402 450 000
-----10-02- ----- 415 EENE 450 000 412 450 000 LC négociée	----- 10 -02 ----- Néant
----- 12-02 ----- 521 438 300 675 EE 11 700 565 ECO 450 000 Avis de crédit d'escompte	Néant
----- 28-03 ----- 565 ECO 450 000 6312 14 040 521 Banque 464 040 (Avis de débit impayé)	----- 28-03 ----- Néant
----- 28 -03 ----- 4132 464 040 415 450 000 7071 14 040 Imputation	----- 28 -03 ----- 402 450 000 6312 14 040 401 464 040 (constatation)
----- 15 - 04 ----- 521 464 040 4132 464 040	----- 15 - 04 ----- 401 464 040 521 464 040

$$E = 450\,000 \times 6 \times 45 / 36\,000 = 3\,375$$

$$\text{Agio TTC} = 11\,700$$

$$\text{Agio} = 3\,375 + 6\,625 = 10\,000$$

$$\text{Net} = 450\,000 - 11\,700 = 438\,300$$

Etudes des effets de commerces selon le SYSCOHADA révisé *** BEMBUS MALI
Exercice 2 : Enregistrez chez TRAORE et chez DIARRA
10-04 : DIARRA signe un chèque bancaire à l'ordre de TRAORE pour le paiement de la LC et frais.

TRAORE	
Fact 11	Date : 01-03-N
DOIT : DIARRA	
Marchandises	640 000
Escompte 1%	6 400
Net financier	633 600
TVA 18%	144 048
Frais de transport	52 352
Net à payer	830 000

Enregistre

Chez le fournisseur TRAORE	Chez le client DIARRA
----- 01 - 03 ----- 411 830 000 673 6 400 701 640 000 7071 52 352 443 144 048 (Svt Facture 11)	----- 01-03 ----- 601 640 000 6015 52 352 445 144 048 401 830 000 773 6 400 (Svt Facture 11)
----- 10-03 ----- 412 830 000 411 830 000 LC 75 tirée	----- 10 -0 3 ----- 401 830 000 402 830 000 LC 75 acceptée
-----30-03- ----- 512 830 000 412 830 000 LC remise à l'encaissement	----- 30 -03 ----- Néant
----- 01-04 ----- 6312 17 550 565 ECO 17 550 Avis de Débit impayé	Néant
----- 01-04 ----- 4132 847 550 512 830 000 7071 17 550 (imputation)	----- 01-04 ----- 402 830 000 6312 17 550 401 847 550 Constatation
----- 10 - 04 ----- 521 847 550 4132 847 550	-----10-04 ----- 401 847 550 521 847 550

Etudes des effets de commerces selon le SYSCOHADA révisé * BEMBUS MALI**
Exercice 3 : Enregistrez chez TRAORE et chez DIARRA

TRAORE	
Fact 12 Date : 05-02-N	
DOIT : DIARRA	
Marchandises	700 000
Remise 10%	70 000
Net C de vente	630 000
Frais de transp	20 000
Net C de facture	650 000
TVA 18%	117 000
Net à payer	767 000

Enregistre

Chez le fournisseur TRAORE	Chez le client DIARRA
----- 05 - 03 ----- 411 767 000 701 630 000 7071 20 000 443 117 000	----- 05-03 ----- 601 650 000 445 117 000 401 767 000
----- 17-03 ----- 412 767 000 411 767 000	----- 17 -0 3 ----- 401 450 000 402 450 000
-----18-02- ----- 415 EENE 767 000 412 767 000 LC négociée	----- 18 -03 ----- Néant
----- 20-03 ----- 521 675 EE 565 ECO 767 000 Avis de crédit d'escompte	Néant
----- 17-05 ----- 565 ECO 767 000 6312 23 400 521 Banque 790 400 (Avis de débit impayé)	----- 17-05 ----- Néant
----- 17 -05 ----- 4132 790 400 415 790 400 7071 14 040 Imputation	----- 17 -05 ----- 402 767 000 6312 23 400 401 790 400 Constatation
----- 22 - 05 ----- 521 790 400 4132 790 400	----- 22 - 05 ----- 401 790 400 521 790 400

Sujet d'examen 12 : Effets de commerce

Enregistrez les opérations suivantes chez BEMBUS :

05-01-2020 : COULOU reçoit le BO n°05, souscrit par BEMBUS : montant 200 000F échéance le 31 -01-2020.

06-01-2020 : TANG reçoit un Avis de Débit de domiciliation échue de la LC n°91 de 500 000F remise à l'escompte par BEMBUS il y a 40 jours.

07-01-2020 : SOUNT reçoit un Avis de Débit de domiciliation échue de la LC n°85 de 600 000F remise à l'encaissement par BEMBUS (commission 20 000F dont TAF).

08-01-2020 : BEMBUS négocie à la BDM la LC N°27 de montant (?) échéance le 14 mars 2020 aux conditions suivantes : escompte 9% commission 0,5% et 4 520 F TAF 17%.

09-01-2020 : BEMBUS reçoit l'Avis de crédit relatif à la LC n°27 : net porté au crédit de votre compte 696 600F.

10-01-2020 : KONATE endosse la LC n°18 de 500 000F au profit de BEMBUS.

11-01-2020 : CAMARA paie en espèce chez lui le BO de BEMBUS : 150 000F

12-01-2020 : BEMBUS paie en espèce chez lui le BO souscrit par KAT : 240 000F

13-01-2020 : TOURE encaisse par chèque le BO de 300 000F chez BEMBUS.

14-01-2020 : CISSE remet à l'encaissement à la BIM la LC n°92 de 700 000F sur BEMBUS.

15-01-2020 : ALAMA négocie la LC n°93 de 800 000F sur BEMBUS à la BOA.

16-01-2020 : BEMBUS reçoit l'avis de débit de domiciliation échue de la LC n°77 de 350 000F (effet négocié par le bénéficiaire MAIGA il y a 45 jours).

17-01-2020 : BEMBUS tire la LC n°78 de 425 000F sur FOF échéance le 29 février 2020.

18-01-2020 : BEMBUS pour régler sa dette fournisseur de 1 425 000F :

- Endosse la LC n°78
- Reliquat par chèque bancaire.

19-01-2020 : BEMBUS pour régler sa dette fournisseur de 12 600 000F :

- Souscrit le BO n°07 au 10-03-2020
- Accepte la LC n°28 au 31-03-2020.

La valeur nominale du BO est la moitié de celle de la LC.

Sujet d'examen 13 : Effets de commerce

Vous êtes agent comptable dans la société « SEWA » une grande entreprise de la place spécialisée dans l'achat et la vente des fournitures scolaires. Au cours du mois de mars 2019 les documents suivants doivent être comptabilisés :

SEWA Doit : HAMA Fact n°87/D du 10 mars		BEMBUS Doit : SEWA Fact n°54/F du 12 mars		SEWA Doit : DIALLO Fact n°88/D du 15 mars	
March		March		Marchandises	
Remise 10%		Remise 5%		TVA 18%	324 000
Remise 20%					
NC de vente		NC de vent		Net à payer	
Transport	50 200	Transport	20 500		
NC de fac		NC de F			
TVA 18%		TVA 18%			
Net à payer		Net à payer			

Renseignements complémentaires :

16 mars : une lettre de change Tn°248 de 6 252 820F au 29 juin a été tirée sur HAMA en règlement de la totalité de la facture n°87/D.

Le 18 mars : le montant à payer de la Facture n°54/F a été réglé de la façon suivante par :

- Un virement postal de 464 940 F
- Un paiement en espèce de 400 000F

Le 31 mars : La traite Tn°248 est négociée aux conditions suivantes : escompte 12%, commission 3 510 F dont TAF = 510 F.

Le 02 avril 2019 : le bénéficiaire de la traite Tn°248 reçoit l'Avis de Crédit d'escompte de la Banque.

Le 04 juillet SEWA tire sur DIALLO la LC n°44 dont le montant est égal au net à payer de la facture n°88/D.

Consigne :

- 1.-) Présente les factures (à reprendre sur la feuille du Devoir)
- 2.-) Passe au journal toutes les écritures chez SEWA y compris les factures.

Sujet d'examen 14: Effets de commerce

Vous êtes comptable stagiaire dans une entreprise de la place **DAMOU**, votre chef vous demande d'enregistrer les opérations suivantes au journal :

01-02 : DAMOU :

- Envoie la Facture n°0027 à **FARIFONI** : marchandises : 7 316 000 F dont TVA 18%.
- Reçoit la facture n°209 de **COULOU** : marchandise 800 000F et TVA 18%.

03-02 : FARIFONI accepte la **LC n°02**, au 31 mars, pour règlement de la Facture n°0027.

07-02 : COULOU tire la **LC n°102**, sur **DAMOU**, au 28 février pour règlement de la facture **n°209**, échéance le 28 février.

28-02 : DAMOU reçoit un **AVIS DE DEBIT** de domiciliation échue de la **BDM** relatif à la **LC n°102** arrivée à l'échéance.

31-03 : DAMOU remet à l'encaissement à la **BIM-SA** la **LC n°02**.

02-04 : DAMOU reçoit l'**AVIS DE CREDIT** de la **BIM-SA** relatif à l'opération du 31 mars : commission 21 060 F dont TAF = 3 240F.

05-04 : DAMOU négocie la **LC T105** de 720 000F à échéance le 04 juin aux conditions suivantes : escompte 9%, commission 12 000F TAF 17%.

07-04 : Réception de l'Avis de Crédit relatif à l'opération du 05 avril.

10-04 : DAMOU remet à l'encaissement la **LC T104** de 500 000F arrivée à l'échéance ce jour. La **LC T104** a été tirée sur **SEWA**.

07-04 : Réception de l'Avis de Débit impayé de la **LC T104** : frais impayé 8 190 F dont TAF 17%.

15-04 : Le tiré de la **LC T104** (**SEWA**) signe un chèque à l'ordre de **DAMOU** pour paiement de la totalité du montant dû. Ledit chèque est encaissé le même jour.

05-06 : Réception de l'Avis de Débit impayé de la **LC T105** négociée : nominal majoré de frais impayé 17 550F dont TAF 17%.

14-06 : Le tiré de la **LC T105** signe un chèque à l'ordre de **DAMOU** pour paiement de la totalité du montant dû. Ledit chèque est encaissé le même jour.

Barème : journal 8 points Bordereaux : 2 points.

Sujet d'examen 15 : Effets de commerce

Enregistrez les opérations suivantes chez BEMBUS :

05-01-2019 : COULOU reçoit le BO n°05, souscrit par BEMBUS : montant 200 000F échéance le 31 -01-2019.

06-01-2019 : TANG reçoit un Avis de Débit de domiciliation échue de la LC n°91 de 500 000F remise à l'escompte par BEMBUS il y a 40 jours.

07-01-2019 : SOUNT reçoit un Avis de Débit de domiciliation échue de la LC n°85 de 600 000F remise à l'encaissement par BEMBUS (commission 20 000F dont TAF).

07-01-2019 : BEMBUS négocie à la BDM la LC N°27 de montant (?) échéance le 14 mars 2019 aux conditions suivantes : escompte 9% commission 0,5% et 4 520 F TAF 17%.

09-01-2019 : BEMBUS reçoit l'Avis de crédit relatif à la LC n°27 : net porté au crédit de votre compte 696 600F.

10-01-2019 : KONATE endosse la LC n°18 de 500 000F au profit de BEMBUS.

11-01-2019 : CAMARA paie en espèce chez lui le BO de BEMBUS : 150 000F

12-01-2019 : BEMBUS paie en espèce chez lui le BO souscrit par KAT : 240 000F

13-01-2016 : TOURE encaisse par chèque le BO de 300 000F chez BEMBUS.

14-01-2019 : CISSE remet à l'encaissement à la BIM la LC n°92 de 700 000F sur BEMBUS.

15-01-2019 : ALAMA négocie la LC n°93 de 800 000F sur BEMBUS à la BOA.

16-01-2019 : BEMBUS reçoit l'avis de débit de domiciliation échue de la LC n°77 de 350 000F (effet négocié par le bénéficiaire MAIGA il y a 45 jours).

17-01-2019 : BEMBUS tire la LC n°78 de 425 000F sur FOF échéance le 29 février 2019.

18-01-2019 : BEMBUS pour régler sa dette fournisseur de 1 425 000F :

- Endosse la LC n°78
- Reliquat par chèque bancaire.

19-01-2016 : BEMBUS pour régler sa dette fournisseur de 12 600 000F :

- Souscrit le BO n°07 au 10-03-2019
- Accepte la LC n°27 au 31-03-2019.

La valeur nominale du BO est la moitié de celle de la LC.

Sujet d'examen 16 : Effets de commerce

Vous êtes comptable stagiaire dans une entreprise de la place **KABAKO**, votre chef vous demande d'enregistrer les opérations suivantes au journal :

01-02 : BOUBA achète des marchandises à **KABAKO** : 4 800 000F, frais de transport 50 000F TVA 20% avance payée 2 820 000F.

02-02 : BOUBA accepte la LC n°02 au 31 mai, pour règlement de la facture.

01-03 : KABAKO négocie la LC n°02 à la BDM.SA.

04-03 : KABAKO reçoit l'AVIS DE CREDIT de la BDM.SA : escompte 12%, commission 20 000HT, TAF 17%.

15-03 : KABAKO reçoit l'AVIS DE DEBIT impayé de la LC n°21 de 500 000F négocié il y a 60 jours : nominal 500 000 et frais impayé 14 040F dont TAF 17%.

17-03 : KABAKO reçoit l'AVIS DE DEBIT de domiciliation échue, de la BOA, relatif de la LC n°101 de 900 000F arrivé à l'échéance.

18-03 : KABAKO reçoit un chèque du tiré de la LC n°21 pour paiement de la somme due.

22-05 : Facture n°0026 de KABAKO envoyée à TOURE marchandise ?, remise 15%, TVA 20% = 1 275 000F.

25-05 : KABAKO tire la LC n°25 au 31 juillet que TOURE accepte pour règlement de la facture n°0026.

01-06 : KABAKO reçoit l'AVIS DE DEBIT impayé de la LC n°02 négocié le 01^{er} mars : nominal et frais impayé 21 060 F dont TAF 17%.

15-06 : KABAKO reçoit un chèque du tiré de la LC n°02 pour paiement de la somme due.

28-07 : KABAKO remet à l'encaissement à la BDM.SA la LC n°25

02-08 : La BDM SA envoie un Avis de Débit impayé à **KABAKO** : frais impayé 29 250F dont TAF 4 250F.

Sujet d'examen 17 : Effets de commerce

Vous êtes comptable stagiaire de l'entreprise **CAMARA**. Votre chef vous charge d'enregistrer au journal de l'entreprise :

01-06 : Facture n°05 envoyé à **TOURE** libellée comme suit : marchandise 12 600 000F remise 15% frais accessoire d'achat 20 000F, TVA 18% avance payée à déduire 2 630 000F.

15-06 : Pour mobiliser sa créance l'entreprise tire trois traites :

- **LC n°T01** au 30 juin : montant 30% de la somme due ;
- **LC n°T02** au 15 juillet : montant 50% de la somme due.
- **LC n°T03** au 31 juillet : montant 20% de la somme due.

20-06 : l'entreprise a besoin de liquidité s'adresse à la **BDM-SA** pour négocier la **LC n°T03**.

21-06 : L'entreprise endosse la **LC n°90** de 500 000F au profit de **KANTE**

25-06 : L'entreprise reçoit de la **BDM-SA** l'Avis de Crédit relatif à l'opération du **20-06** : escompte 9% commission 15 000F TAF 17%.

30-06 : L'entreprise remet à l'encaissement la **LC n°T01** à la **BDM-SA**.

01-07 : L'entreprise reçoit de la **BDM-SA** l'Avis de Crédit relatif à l'opération du **30-06** : commission 24 570 F dont TAF 17%.

03-07 : l'entreprise endosse la **LC n°T02** au profit de **MAIGA**.

31-07 : **TOURE** reçoit l'Avis de Débit, de domiciliation échue, relatif à la **LC n°T03** arrivé à l'échéance.

Sujet d'examen 18 : Effets de commerce

Vous êtes comptable stagiaire dans une entreprise de la place **DAMOU**, votre chef vous demande d'enregistrer les opérations suivantes au journal :

01-02 : DAMOU envoie la Facture n°0027 à **FARIFONI** : marchandises ? TVA 18% = 1 116 000F

02-02 : DAMOU reçoit la facture n°209 de **COULOU** : marchandise ? TVA 18% = 144 000F.

03-02 : DAMOU tire la **LC n°02**, au 31 mars, que **FARIFONI** accepte pour règlement de la Facture n°0027.

07-02 : DAMOU accepte la **LC n°102** au 28 février tirée par **COULOU** pour règlement de la facture **n°209**, échéance le 28 février ;

28-02 : DAMOU reçoit un **AVIS DE DEBIT** de domiciliation échue de la BDM relatif à la **LC n°102** arrivée à l'échéance.

31-03 : DAMOU remet à l'encaissement à la BIM-SA la **LC n°02** ;

02-04 : DAMOU reçoit l'AVIS DE CREDIT de la BIM-SA relatif à l'opération du 31 mars : commission 21 060 F dont TAF = 3 240F.

05-04 : DAMOU négocie la **LC T105** de 720 000F à échéance le 04 juin aux conditions suivantes : escompte 9%, commission 12 000F TAF 17%.

07-04 : Réception de l'Avis de Crédit relatif à l'opération du 05 avril.

10-04 : DAMOU remet à l'encaissement la **LC T104** de 500 000F arrivée à l'échéance ce jour. La **LC T104** a été tirée sur **SEWA**.

07-04 : Réception de l'Avis de Débit impayé de la **LC T104** : frais impayé 8 190 F dont TAF 17%.

15-04 : Le tiré de la **LC T104** (**SEWA**) signe un chèque à l'ordre de **DAMOU** pour paiement de la totalité du montant dû. Ledit chèque est encaissé le même jour.

05-06 : Réception de l'Avis de Débit impayé de la **LC T105** négociée : nominal majoré de frais impayé 17 550F dont TAF 17%.

14-06 : Le tiré de la **LC T105** signe un chèque à l'ordre de **DAMOU** pour paiement de la totalité du montant dû. Ledit chèque est encaissé le même jour.

La lettre de change ou la traite

Contrôle	 le/...../.....	Echéance/...../.....	B P F	Montant
--------------------------	-------------------------------	--------------------------------------	--------------	-------------------------

Contre cette lettre de change, veuillez payez

A l'ordre de :

La somme indiquée ci-dessus
(valeur en)

Acceptation Aval N°	----- Tiré ----- -----Domiciliation----- 	Signature du tireur TIMBRE FISCAL
--	--	---

Le Billet à ordre BO

Contrôle	 le/...../.....	Echéance/...../.....	BPF	Montant
--------------------------	-------------------------------	--------------------------------------	------------	-------------------------

Contre le présent BILLET à ORDRE, nous paierons

A l'ordre de :

La somme indiquée ci-dessus
(valeur en)

POUR AVAL N° :	--- SOUSCRIPTEUR --- --- DOMICILIATION --- 	Signature du souscripteur TIMBRE FISCAL
---	--	---